

française des voix discordantes ! je ne mentionnerai le fait que pour rappeler à notre hôte que dans les triomphes antiques, il était permis à quiconque s'en sentait l'envie de se faire le détracteur du triomphateur, mais qu'il ne paraît pas que jamais les lauriers du triomphateur en aient été ternis. L'histoire a gardé les noms des triomphateurs ; elle a dédaigné de parler des détracteurs.

Je mentionnerai ce fait pour rappeler à tous que l'admiration du talent n'a jamais ni aux opinions. L'aveu ne sera pas suspect venant de quelqu'un qui a combattu sous le même drapeau que M. Fréchet, et qui appartient à la même école que lui.

Qu'il me soit permis d'ajouter un dernier mot sur ce sujet.

Sous la restauration, il y avait un jour, dans une prison de Paris, un prisonnier détenu pour délit politique. Il avait été condamné pour une offense, qualifiée par la poursuite, d'outrage à la morale. Son délit véritable, c'était d'avoir criblé d'épigrammes un peu trop vives la dynastie régnante dont il était un adversaire déclaré. Un jour, un visiteur, déjà chargé d'années, et qui, lui, était un ami ardent de la dynastie régnante, se présentait à la prison, pour faire visite au prisonnier. Messieurs, le prisonnier c'était Béranger, le visiteur, c'était Chateaubriand. Quelques années plus tard, après une nouvelle révolution, la branche cadette des Bourbons avait remplacé la branche aînée sur le trône de France. Il y avait un prisonnier détenu lui aussi pour délit politique. Il avait été condamné pour un article de journal publié à l'occasion d'une loi sur la presse. Son délit véritable était d'avoir manifesté trop hautement son attachement à la dynastie déchue.

Un jour, un visiteur se présentait à la prison, pour faire visite au prisonnier. Cette fois, le prisonnier, c'était Chateaubriand, le visiteur, c'était Béranger. Messieurs, vous le savez, entre Chateaubriand et Béranger il n'y avait rien de commun, si ce n'est le talent. Tous deux avaient en commun, ce que Napoléon avait appelé, en parlant de Chateaubriand, le feu sacré. En tout le reste, ils étaient dissemblables. Béranger n'était pas chrétien ; Chateaubriand était profondément chrétien. Chateaubriand avait publié un livre qui était, sans contredit, une des plus éloquents et certainement la plus courageuse de toutes les défenses du christianisme qui eussent paru depuis Tertulien. Tout le monde conviendra qu'il fallait plus de courage et plus de dévouement pour publier le *Génie du Christianisme*, au lendemain de la révolution française, qu'il n'en faut pour publier un article de journal, dans notre bonne province de Québec, en l'an de grâce 1880.

Cependant quand Chateaubriand allait faire visite à Béranger, il ne prétendait rien abdiquer de ses convictions religieuses, il ne prétendait pas se rendre solidaire des opinions de Béranger. C'était l'homme de génie qui allait rendre hommage au génie. C'est un fait consolant pour l'humanité : il est des sphères supérieures, dans lesquelles les âmes élevées peuvent se rencontrer, sans qu'elles y soient atteintes par les déplorables divisions de la vie quotidienne.

C'est là, messieurs, la pensée qui a présidé à cette réunion. Ceux qui sont, ce soir, assemblés autour de cette table, sont ici pour rendre hommage au talent poétique de M. Fréchet, pour témoigner qu'ils apprécient les lettres, pour témoigner qu'ils apprécient surtout cette incomparable langue française que M. Fréchet sait parler jusqu'à l'égal de ceux qui la parlent le mieux en France, au témoignage de l'Académie.

Messieurs, j'ai encore une fois l'honneur de vous proposer la santé de l'Académie française.

**Abonnez-vous à L'OPINION PUBLIQUE pour le nouveau roman illustré de Jules Verne, intitulé :**

**LE CAPITAINE DE QUINZE ANS, que nous commencerons dans le prochain numéro.**

## EXPULSION DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FRANCE

### CHEZ LES PRÊTRES DE LA MISÉRICORDE

Ici l'on est sous les armes. La porte extérieure est bardée de fer. Une chaîne de sûreté en défend l'entrée. Sur cette porte et sur toutes celles qu'on doit forcer sont collées des affiches chargées de rappeler aux magistrats les articles 184, 114 et 450 du Code pénal.

Des témoins civils sont là, qui ont mission de dresser procès-verbal de l'envahissement ministériel.

Déjà même le concierge a en mains la protestation qu'en cas de surprise il présenterait au commissaire.

### CHEZ LES ORATORIENS

Le plus grand calme régnait dans toute la maison ; à cinq heures du soir, quelques personnes viennent demander ce qui se passe, mais aucune nouvelle, faisant prévoir que l'exécution des décrets est décidée pour tel ou tel moment, n'est encore parvenue aux religieux.

Néanmoins, leur porte sera rigoureusement fermée, et l'on sera obligé de forcer les serrures pour pénétrer dans l'intérieur de la communauté.

### CHEZ LES HOSPITALIERS

Aucune mesure défensive. On entre comme on veut.

—Avez-vous donc pris le parti de ne pas résister ? demandons-nous au Père supérieur.

—Oh ! nous répondit-il, nous possédons ici les chaînes et les verrous les plus solides du monde. Nous avons en ce moment parmi nos hôtes cinquante-trois malades, dont plus de trente ne sont pas transportables. Sept ont été opérés ce matin même. Ces messieurs du ministère verront ce qu'ils auront à faire.

### AVIGNON

A six heures, ce matin, les escouades de gardiens de la paix et dix brigades de gendarmerie cernaient les rues environnant le couvent des Récollets. L'exécution des décrets allait commencer.

Depuis plusieurs jours, on s'attendait à la venue des agents de M. Constans.

Le commissaire central, M. Faché, accompagné de ses sous-ordres, se présenta à la porte du couvent et fit les sommations. Personne ne répondant, le commissaire central, qui avait amené des charpentiers et des serruriers, ordonna d'enfoncer les portes.

Un siège en règle commença. Pendant qu'à coups de hache on abattait les portes du couvent, le tocsin sonnait dans le couvent, et les amis des Pères placés sur la terrasse faisaient partir des pétards d'alarme.

La population se massa aussitôt autour du couvent, et, par ses cris sympathiques, protesta contre l'ignoble violation qui se commettait.

Les portes du couvent qui avaient été murées furent abattues à coups de pioche. Les couloirs étaient obstrués par des fagots et des madriers.

Il fallut près de trois heures pour arriver dans l'intérieur. Pendant ce temps, au dehors, plus de quatre mille personnes attendaient, anxieuses, la fin de cette lamentable exécution contre des religieux inoffensifs.

La police a expulsé violemment les civils, au nombre de trente, qui se trouvaient près des Pères.

Un des religieux, septuagénaire, a été frappé par un agent de police ; un autre, à sa sortie du couvent, accompagné de plusieurs personnes en habit noir, a été escorté à travers la ville par quatre cents femmes portant des couronnes et des bouquets.

En passant devant les bureaux du journal républicain le *Réveil*, les femmes ont crié : A bas les décrets ! A bas les fédérés !

Deux Récollets, de nationalité étrangère, ont reçu l'ordre de quitter le territoire français dans les vingt-quatre heures. Le Père supérieur s'est déclaré proprié-

taire de l'immeuble. On lui a accordé de rester avec deux domestiques.

La gendarmerie et la police ont eu énormément de peine à contenir la foule. Plusieurs arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle de Mme la comtesse de Vogué, qui a reproché au commandant de la gendarmerie sa façon d'agir, et celle du petit-fils de M. Granier, sénateur de Vaucluse.

Une très grande agitation règne en ville.

### MARSEILLE

On se croirait revenu aux mauvais jours de la Commune Marseillaise.

Ce matin, à six heures, les agents de M. Constans, commissaire central en tête, se sont présentés au couvent des Capucins de la rue Croix-de-Reynier.

Il a fallu deux heures aux enfonceurs de portes et aux crocheteurs patentés du gouvernement, pour pénétrer dans l'intérieur du couvent. Derrière la dernière porte, le commissaire central et ses agents se sont trouvés en face de cent personnes qui assistaient les Pères. Il a fallu d'abord les expulser, et la besogne a été dure.

On a arrêté et mis les menottes à M. le marquis de Coriolis, un des héros de la guerre de 1870 ; à M. de Combaron ; à M. de la Chambre, à M. Guérin, à M. J. Duboscq, rédacteur du courageux journal législiste, le *Citoyen*.

Dans la cour du couvent, M. Duboscq, s'adressant aux gendarmes, leur dit :

—Souvenez-vous que les vôtres ont été fusillés avec les Dominicains et les Capucins par les communards de la Roquette.

A l'apparition des prisonniers, la foule leur fait une ovation, criant : " Vive la liberté ! Vivent les Capucins ! "

Les portes de soixante-dix cellules ont dû être forcées.

Les Pères, à leur sortie, sont accueillis par des applaudissements enthousiastes. On leur jette des couronnes et des fleurs. Les femmes en larmes s'agenouillent et demandent leur bénédiction.

Dix-sept Pères ou Frères ont été expulsés.

La population est très surexcitée. Aux fenêtres des maisons, des femmes versent des pots d'eau sur la tête des agents de police.

Des jeunes gens, qui portaient une couronne et qui escortaient les religieux, ont été entourés par une bande de voyous, sur les allées des Capucines. Une rixe a eu lieu. Des coups de canne, des coups de poing ont été échangés ; des pierres ont été lancées. M. le comte des Isnards a été blessé à la tête d'un coup de pierre.

A deux heures, l'expulsion des Capucins était terminée.

Mis en goût par leur besogne du matin, les agents se sont présentés dans l'après-midi au couvent des Bénédictins de la rue d'Aubagne.

Il a fallu également forcer les portes.

Treize Bénédictins réunis dans l'oratoire ont été mis dehors. Ils ont reçu asile dans les maisons voisines.

Ils doivent quitter la France ce soir.

Une bande de voyous est venue à trois heures hurler la *Marseillaise* devant le couvent des Dominicains, rue Montaux, a lancé des pierres contre la porte, démoli le mur du jardin et assailli les Pères et leurs amis à coups de moellons. Enfin, elle a été dispersée par la gendarmerie à cheval.

A cinq heures, le commissaire central est venu faire enfoncer la porte du couvent, et il a fait procéder au crochetage des serrures des cellules. Chaque religieux a protesté contre la violence qui lui était faite.

Le Saint-Sacrement a été transporté dans l'oratoire du cloître, et les scellés apposés sur les portes de la chapelle.

### AIX

Ce matin, à huit heures, a eu lieu l'expulsion des Capucins.

La porte du couvent avait été solidement barricadée. M. Vidal, commissaire central, accompagné d'un commissaire de police, d'agents et de gendarmes, fit les sommations et, comme on ne lui répondait pas, il appela un serrurier qui essaya de

crocheter la porte. Ne pouvant y parvenir, M. Vidal ordonna de l'enfoncer.

Cette besogne dura deux heures. En entrant dans l'intérieur du couvent, le commissaire central a trouvé les religieux assistés de l'archevêque, Mgr Forcade, des grands-vicaires, de plusieurs ecclésiastiques et de nombreux amis de toute condition.

Après lecture du décret d'expulsion, M. de Séranon, avocat, a protesté au nom des Pères.

Les religieux ont été conduits au dehors par les agents.

Une foule considérable s'était assemblée, des bouquets et des couronnes leur ont été offerts par des dames de la société et des femmes du peuple, aux cris répétés de : Vivent les Capucins !

L'indignation générale se manifestait hautement, et les propos suivants s'élevaient de tous côtés :

—Ce sont les bienfaiteurs du peuple. Quel mal ont-ils fait pour être traités de la sorte ? Voilà l'ère d'apaisement et de liberté promise. On ferait mieux de faire rendre des comptes à ceux qui se sont enrichis pendant la guerre, que de maltraiter des hommes qui n'ont jamais fait que du bien.

L'émotion est extrême.

### RENNES

Dès minuit, les abords du couvent des Récollets et les rues avoisinant la préfecture, étaient occupés par la force armée.

A six heures, le nouveau commissaire central (celui qui demandait des cartouches pour les soldats) arrivait au couvent et procédait à l'enfoncement des portes et au crochetage des serrures.

Une foule énorme et sympathique qui était en éveil depuis l'expulsion précédente, s'était massée aussi près que possible du couvent. Aussitôt l'apparition des religieux chassés de leur demeure, des cris de : " Vive les Récollets ! Vive la liberté ! " retentirent, et plus de dix mille personnes accompagnèrent les Pères qui traversaient la ville pour se rendre chez M. Genouvrier, avocat, qui leur avait offert l'hospitalité.

M. André, préfet d'Ille-et-Vilaine, se rappelant les tribulations du 20 octobre, n'était pas sorti de chez lui et avait fait garder la préfecture militairement.

Par les soins du commissaire central, quatre personnes ont été arrêtées. Jugées cet après-midi, trois ont été acquittées. Seul, le jeune Frédureau, écolier, a été condamné à cinq francs d'amende.

Quelle victoire !

### PERPIGNAN

L'exécution des décrets a commencé ici ce matin.

Le commissaire central, entouré de la police, s'est présenté au couvent des Capucins dont la porte était soigneusement fermée.

On a dû forcer l'entrée, ainsi que les portes de chaque cellule. Les religieux sont sortis après avoir protesté et déclaré qu'ils ne cédaient qu'à la force.

Les notabilités du parti légitimiste accompagnèrent chaque Père ; et la foule nombreuse qui assistait à cette odieuse exécution saluait les religieux et leur témoignait la plus touchante sympathie.

Le Père supérieur a lu au commissaire central une protestation contenant la formule d'excommunication.

Mgr l'évêque, assisté de son vicaire-général, est arrivé au dernier moment et a transporté le Saint-Sacrement dans la chapelle du collège Saint-Louis, voisine du couvent.

### NANTES

La nuit dernière, vers minuit, une bande d'individus assaillit le couvent des Capucins, essayant de forcer la porte et lançait une grêle de pierres à l'intérieur.

Personne n'a été atteint.

Ces voyous se dispersèrent à une heure.

**Indigestion.**—La principale cause de la maladie des nerfs est l'indigestion, laquelle provient de la faible d'estomac. Personne ne peut avoir les nerfs sains et jouir d'une bonne santé sans faire usage des Amers de Houblon pour renforcer l'estomac, purifier le sang, conserver le foie et les rognons à l'état de santé, et enlever toutes les matières nuisibles au système. Voir une autre colonne.